

## **SEANCE du 13 mars 2017**

Le treize mars deux mille dix-sept, dix-neuf heures, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Daniel COLLAY, Dominique HILL (arrivé à 19h45), Cyrille LAMISSE BOUBECHÉ, Frédéric SOUILLARD, Amaury SAULNIER, Laurence ANDRIAMIRADO.

Absents excusés : Franck SIMON, Grégory PREVOST, Laëtitia VOLTA (pouvoir donné à Michel VAUCLIN)

Secrétaire de Séance : Cyrille LAMISSE BOUBECHÉ

Date de convocation : 27 février 2017 – Date d'affichage : 23 mars 2017

M. le Maire souhaite la bienvenue à Elodie MULOT, nouvelle Secrétaire de Mairie.

### **Création d'un emploi permanent**

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent de secrétaire de Mairie à temps non complet (20 heures hebdomadaires) afin de pouvoir répondre à l'ampleur des missions.

*Après avoir entendu M. le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

*- décide la suppression, à compter du 1er avril 2017 d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) de la secrétaire de Mairie.*

*- décide la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de secrétaire de Mairie.*

*- précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2017.*

### **Colis des aînés**

Vu le rejet du centre des finances publiques, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'attribution des colis de fin d'année pour les personnes de plus de 65 ans.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve que soit attribué aux personnes de plus de 65 ans un colis de fin d'année.*

### **Réserve incendie – hameau d'Ormesnil**

Comme suite au perceptive pour l'aménagement des citernes, M. le Maire a rencontré la propriétaire de la parcelle hameau d'Ormesnil.

Mme Odile EDDE serait prête à concéder à la Commune pour un euro symbolique, une parcelle de terre de 207 m<sup>2</sup> pour la mise en place de la citerne de 120 m<sup>3</sup>.

*Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour le suivi du dossier.*

## SDE programme 2017

### - Lotissement de la Ferme Cordier

Dépose, fourniture et pose de 10 projecteurs encastrés type XENA 6w led

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2017-0-76517-7491** et désigné « **Lotissement de la Ferme Cordier (version 1.1)** » dont le montant prévisionnel s'élève **10 296,00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **3 711,00 € T.T.C.**

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *adopte le projet cité ci-dessus ;*
- *décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 3 711,00 € T.T.C. dont 1 716,00 € de T.V.A. récupérable ;*
- *demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ; notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.*

### - Le clos Cordier

Dépose, fourniture et pose de 10 lanternes de type ELLO source leds

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2016-0-76290-6888** et désigné « **Le clos Cordier (version 1.1)** » dont le montant prévisionnel s'élève **10 518,00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **3 781,00 € T.T.C.**

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *adopte le projet cité ci-dessus ;*
- *décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 3 781,00 € T.T.C. dont 1 753,00 € de T.V.A. récupérable ;*
- *demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ; notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.*

### - Route de Clères

Dépose, fourniture et pose de 9 lanternes de type ELLO source leds

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2016-0-76290-6890** et désigné « **Route de Clères 1.1** » dont le montant prévisionnel s'élève **10 416,00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **3 913,00 € T.T.C.**

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *adopte le projet cité ci-dessus ;*

- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année **2017** pour un montant de **3 913,00€ T.T.C.** dont **1 736,00 €** de T.V.A. récupérable ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ; notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### - Chemin des fées

Dépose, fourniture et pose de 10 lanternes de type ELLO source leds

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2016-0-76290-6889** et désigné « **Chemin des fées (version 1.1)** » dont le montant prévisionnel s'élève **11 502,00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **4 317,00 € T.T.C.**

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année **2017** pour un montant de **4 317,00 € T.T.C.** dont **1 917,00 €** de T.V.A. récupérable ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ; notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **Extension de l'école – Plan de financement**

Vu la délibération du 15 décembre dernier relative au choix de l'architecte,

Vu le contrat d'architecte reçu le 2 mars dernier,

Il convient d'abroger la délibération précédemment prise d'une part,

Et d'autre part, de recueillir l'assentiment du Conseil Municipal pour l'estimation des travaux pour cette extension.

#### **Les honoraires et frais d'architecte Boucles de Seine Architecture représenté**

**M. Olivier FONTES de AGUIAR** sont calculés comme suit :

|  |                      |
|--|----------------------|
| Phase 1 relevés/diagnostic :                           | 1 266,65 € HT        |
| Phase 3 conception et direction des travaux :          | 16 828,35 € HT       |
| Soit une évaluation sommaire des honoraires et frais : | 18 095,00 € HT       |
|  | soit 21 714,00 € TTC |

#### **L'estimation des travaux :**

Extension du bâtiment : 145 000,00 € HT

Voirie et réseaux divers : 30 000,00 € HT

Soit un total de : 175 000,00 € HT soit 210 000,00 € TTC

Pour une surface supplémentaire de 92 m<sup>2</sup> et 18,52 m<sup>2</sup> à rénover, restaurer ou réhabiliter.

Les frais d'étude (étude thermique, Contrôle Technique, mission S.P.S. frais d'appel d'offres) peuvent s'évaluer à hauteur de 10 000 € HT.

Les frais d'équipement des salles (mobiliers divers...) feront l'objet d'une inscription particulière sur le budget primitif 2017.

Le montant total de l'opération (avant consultation) peut donc ainsi être estimé de façon prévisionnelle à hauteur de 203 095 € HT soit 243 714 € TTC.

Cette opération pourra être subventionnée par le Département, la Préfecture et les Parlementaires.

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,*

- approuve les honoraires de l'architecte Boucles de Seine Architecture représenté M. Olivier FONTES de AGUIAR d'un montant de 18 095,00 € HT soit 21 714,00 € TTC.
- approuve l'avant-projet relatif au programme d'extension de l'Ecole estimé à hauteur de 175 000,00 € HT soit 210 000,00 € TTC.
- sollicite les subventions auprès du Département, la Préfecture et les Parlementaires.

### **Financement de l'extension de l'école**

|                          | Coût HT                             | TVA               |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
|                          | 175 000.00 €                        | 35 000.00 €       |
| <b>Subventions :</b>     |                                     |                   |
| - Département 25%        | 43 750.00 €                         |                   |
| - DETR – Préfecture 25 % | 43 750.00 €                         |                   |
| - Parlementaires         | ?                                   |                   |
| <b>FCTVA 16.404 %</b>    |                                     | 28 707.00 €       |
| <b>Autofinancement</b>   | <b>87 500.00 €</b>                  | <b>6 293.00 €</b> |
|                          | <b>Soit un total de 93 793.00 €</b> |                   |

M. le Maire soumet à l'assemblée délibérante, de contracter un emprunt pour financer ce projet.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter les établissements bancaires pour un emprunt de 50 000 € sur 5 ans et donne tout pouvoir à M. le Maire pour le suivi du dossier.*

### **Débat d'orientation budgétaire**

Résultat de l'année 2016

La Commune termine l'année avec un **excédent** en **investissement** de **42 802,96 €** et en **fonctionnement** de **742 047,61 €**.

Les restes à réaliser des dépenses d'investissement reportés : **159 120,00 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se déterminer sur les dépenses éventuelles de l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.